



TROISIEME CONFERENCE MONDIALE DES NATIONS UNIES SUR LA PREVENTION DES RISQUES DE CATASTROPHES: 14-18 MARS 2015

La troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la prévention des risques de catastrophes (WCDRR) s'ouvre aujourd'hui à Sendai, au Japon, à la suite d'une réunion d'une journée de la troisième session du Comité préparatoire, tenue le 13 mars. La Conférence devrait adopter le cadre pour l'après 2015 relatif à la prévention des risques de catastrophe et une déclaration politique. La Conférence comprendra également cinq tables rondes ministérielles portant sur: la gouvernance des risques de catastrophes; la coopération internationale à l'appui d'un cadre pour l'après-2015 relatif à la prévention des risques de catastrophes; la prévention des risques de catastrophes en milieu urbain; la reconstruction après les catastrophes; et des stratégies d'investissement public pour la prévention des risques de catastrophes. Trois Dialogues de partenariat multipartite de haut niveau auront lieu sur les thèmes « Mobilisation du leadership des femmes pour la prévention des risques de catastrophe », « Pour des investissements sensibles aux risques: partenariats public-privé » et « gestion inclusive des risques de catastrophes: gouvernements, communautés et groupes sociaux agissant ensemble ».

À la veille de la conférence, les discussions du Comité préparatoire, coprésidé par Päivi Kairamo (Finlande) et Thongphakdi Thani (Thaïlande), ont examiné le projet du cadre PRC pour l'après-2015 et ont abordé les questions portant sur: les objectifs, les indicateurs, les moyens de mise en œuvre, et le suivi des actions entreprises. Le Comité a recommandé que la Conférence crée une grande commission pour prendre plus avant l'examen du projet, y compris les libellées entre crochets.

BREF HISTORIQUE DES ACTIVITÉS DE L'ONU DANS LE DOMAINE DE LA PREVENTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Les risques naturels tels que les inondations et les sécheresses, et les impacts des événements extrêmes tels que les séismes et les tsunamis, sont de plus en plus fréquents et intenses, avec des conséquences dévastatrices pour les personnes et les communautés. Aggravant la situation, la mauvaise planification, la pauvreté et une série d'autres facteurs sous-jacents créent des conditions de vulnérabilité qui se traduisent par une capacité insuffisante à faire face aux risques et catastrophes d'ordre naturel. La nécessité d'une action visant à prévenir les risques ont gagné en importance dans l'agenda international et beaucoup voient cela comme étant essentiel à la sauvegarde des efforts de développement durable et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et comme étant un élément clé du programme de développement pour l'après-2015.

La prévention des risques de catastrophes (PRC) comprend toutes les politiques, stratégies et mesures qui peuvent rendre les gens, les villes et les pays plus résilients face aux aléas et

prévenir les risques et réduire la vulnérabilité aux catastrophes. Reconnaissant que les catastrophes naturelles peuvent menacer quiconque de façon inattendue, le système SIPC s'appuie sur des partenariats et adopte une approche globale de la prévention des catastrophes, cherchant à impliquer chaque individu et la communauté dans le progression vers les objectifs de prévention de la perte de vies, des échecs socio-économiques et des dommages environnementaux causés par les catastrophes naturelles.

DÉCENNIE INTERNATIONALE DE LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES: L'augmentation des pertes humaines et des dégâts matériels causés par les catastrophes dans les années 1980 a motivé l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), en 1989, à proclamer les années 1990, 'Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles' (DIPCN) (résolution 44/236). L'objectif de la Décennie était d'aborder la prévention des catastrophes dans le contexte d'une gamme de risques, comme les tremblements de terre, les tempêtes, les tsunamis, les inondations, les glissements de terrain, les éruptions volcaniques, les incendies de forêt, les sauterelles et les infestations de criquets et la sécheresse et la désertification.

PREMIERE CONFERENCE MONDIALE SUR LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES: L'un des principaux résultats de la Décennie était la Stratégie de Yokohama pour un monde plus sûr, et son Plan d'action, adopté en 1994; à la première Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles, tenue à Yokohama, au Japon. La Stratégie de Yokohama établit des directives pour l'action de prévention, la préparation et l'atténuation des risques de catastrophe. Ces directives sont fondées sur un ensemble de principes qui soulignent l'importance de l'évaluation des risques, de la prévention des catastrophes et de la préparation, de la capacité de prévenir, de réduire et d'atténuer les catastrophes, et de l'alerte précoce. Les principes stipulent également que la communauté internationale devrait partager les technologies de prévention, réduction et atténuation des catastrophes, tout en faisant montre d'une forte volonté politique en faveur de la prévention des catastrophes.

STRATEGIE INTERNATIONALE POUR LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES: A sa 54^e session, en 1999, l'Assemblée générale a décidé de poursuivre les activités relatives à la prévention des catastrophes et à la réduction de la vulnérabilité, menées durant la Décennie, à travers la création de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC). Un Secrétariat Inter-agences et un Groupe de travail interinstitutionnel pour la prévention des catastrophes (IATF/DR) et la mise en œuvre de la SIPC, ont également été établis (résolutions 54/219 et 56/195, respectivement). Parmi ses tâches prescrites, l'IATF/DR devait tenir des réunions spéciales d'experts sur les questions liées à la prévention des catastrophes.

DEUXIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES: La deuxième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes s'est déroulée du 18 au 22 janvier 2005 à Kobe, au Japon. Le but de

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Richard de Ferranti, Nicole de Paula Domingos, Ph.D., Marlene Grundstrom, Tallash Kantai, et Delia Paul. Edition numérique: Francis Dejon. Version française: Mongi Gadhoum. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IISD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: la Commission européenne (DG-ENV et DG-CLIMAT), le Gouvernement de la Suisse (l'Office fédéral suisse de l'environnement (OFEV) et l'Agence suisse pour la coopération au développement (DDC)), et le Royaume d'Arabie saoudite. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2015, par: le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature, du bâtiment et de la sécurité nucléaire (BMUB), le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'Institut des stratégies environnementales mondiales - IGES), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ), et le Centre de Recherche pour le développement international (CRDI). Un financement spécifique pour la couverture de cette conférence a été fourni par le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR). Le financement pour la traduction du *Bulletin* en français a été fourni par le gouvernement de la France, la Wallonie, le Québec et l'Organisation internationale de la francophonie/Institut de la francophonie pour le développement durable (OIF/IFDD). Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les vues de l'IISD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IISD, <kimo@iisd.org>, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA. L'équipe du *Bulletin des Négociations de la Terre* à la Troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe peut être jointe par courriel à <delia@iisd.org>.

<http://enb.iisd.mobi/>

la conférence consistait à accroître le profil international de la PRC, à promouvoir son intégration dans la planification et la pratique du développement, et à renforcer les capacités locales et nationales dans le traitement des causes des catastrophes qui entravent le développement. Les 168 Etats participant à la conférence ont adopté le 'Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 (CAH): Renforcer la résilience des nations et des collectivités face aux catastrophes et la Déclaration de Hyogo. Le CAH a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/195 et les gouvernements se sont engagés en faveur de cinq priorités d'action: veiller à ce que la PRC soit une priorité nationale et locale, assortie d'une base institutionnelle solide pour la mise en œuvre; identifier, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer l'alerte précoce; utiliser les connaissances, l'innovation et la sensibilisation pour instaurer une culture de sécurité et de résilience à tous les niveaux; réduire les facteurs de risque sous-jacents; et renforcer la préparation aux catastrophes pour une riposte efficace à tous les niveaux.

PLATE-FORME MONDIALE POUR LA PRC: En 2006, le Sous-secrétaire général aux affaires humanitaires a lancé un processus de consultation pour examiner les voies et moyens pratiques de renforcer le système de la SIPC en vue d'aider les gouvernements à respecter leurs engagements à mettre en œuvre le Cadre de Hyogo. Comme indiqué dans les rapports du Secrétaire général des Nations Unies sur la mise en œuvre de la SIPC, les principaux objectifs étaient d'étendre la participation des gouvernements et des organisations, de relever le profil de la prévention des catastrophes, et de bâtir un effort international plus cohérent pour soutenir les activités nationales de prévention des catastrophes. Un résultat de ces consultations fut la proposition de convoquer une Plate-forme mondiale pour la PRC en tant que successeur élargie et réformé de l'IATF/DR. La Plate-forme mondiale a été envisagée pour servir de première instance multipartite pour toutes les parties impliquées dans la PRC, dans l'objectif d'une conscientisation en faveur de la PRC, pour l'échange d'expériences et pour l'orientation du système de la SIPC.

PREMIERE SESSION DE LA PLATEFORME

MONDIALE POUR LA PRC: La première session de la Plate-forme mondiale a eu lieu du 5 au 7 juin 2007 à Genève, en Suisse. Elle comprenait un Dialogue de haut niveau sur les défis et les opportunités de la PRC, une série d'ateliers sur la PRC en tant que priorité nationale et l'intégration de la PRC dans les programmes du secteur, et des séances plénières sur l'évaluation et la mise en œuvre du CAH. Les discussions ont abouti à un résumé du président, qui a été inclus dans le rapport du Secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée générale, sur la mise en œuvre de la SIPC.

DEUXIEME SESSION DE LA PLATEFORME

MONDIALE POUR LA PRC: La deuxième session de la Plate-forme mondiale a eu lieu le 16 au 19 Juin 2009 à Genève, Suisse. Les participants ont évalué les progrès accomplis sur la PRC depuis la première session de la Plate-forme mondiale, et ont discuté l'augmentation des investissements dans la PRC, la réduction des risques de catastrophes dans un climat changeant, et permettant la résilience des communautés par une action préventive. Le Résumé du Président de la réunion a aidé à établir le programme des préparatifs de la communauté de la PRC mondiale pour les négociations sur le changement climatique de l'ONU, à Copenhague, en décembre 2009, ainsi que pour l'examen à mi-parcours du CAH.

DÉBAT THÉMATIQUE INFORMEL DE LA 65^E

SESSION DE L'AGNU SUR LA PRC: Ce débat a eu lieu au siège de l'ONU à New York, aux Etats-Unis, le 9 février 2011. Organisé sous les auspices du bureau du président de l'AGNU, avec l'appui de la SIPC, le débat était composé de deux tables rondes: la première était axée sur la promotion des investissements dans la PRC, et la seconde a porté sur les défis de la PRC dans les milieux urbains et les voies et moyens de renforcer la résilience dans les villes. Les résultats du débat ont contribué à l'établissement de l'ordre du jour de la troisième session de la Plate-forme mondiale pour la PRC.

EVALUATION À MI-PARCOURS DE LA CAH 2005-2015: Le résultat de l'évaluation à mi-parcours, publié en mars 2011, souligne les progrès réalisés dans la PRC, l'analyse critique de la mesure dans laquelle la mise en œuvre du CAH a progressé, ainsi que la détermination des voies et moyens d'aider les pays et leurs partenaires institutionnels à accroître

l'engagement, les ressources et les efforts dans sa mise en œuvre. Selon l'évaluation, des progrès se sont produits dans le domaine de la PRC, en particulier sur le plan institutionnel, dans la promulgation de législations nationales, dans la mise en place de systèmes d'alerte précoce, et dans le renforcement de la préparation et de la riposte aux catastrophes. L'évaluation a soulevé des questions au sujet de: l'absence d'évaluations multirisques systématiques et des systèmes d'alerte précoce, de la prise en compte des vulnérabilités sociales et économiques; de la mauvaise intégration de la PRC dans les planifications et politiques de développement durable aux niveaux national et international; et du niveau insuffisant de la mise en œuvre du Cadre de Hyogo, à l'échelon local.

TROISIEME SESSION DE LA PLATEFORME

MONDIALE POUR LA PRC: La troisième session de la Plate-forme mondiale a eu lieu du 8 au 13 mai 2011 à Genève, en Suisse, sous le thème « Investir aujourd'hui pour des lendemains plus sûrs, accroître l'investissement dans l'action locale ». La réunion s'est adossée sur les conclusions et recommandations de la deuxième session de la Plate-forme mondiale, tenue en 2009, ainsi que sur les résultats de l'évaluation à mi-parcours du Cadre de Hyogo et sur le Rapport d'évaluation mondial de 2011 sur la PRC. Les discussions y ont porté principalement sur la reconstruction et la reprise, sur l'économie de la PRC, et sur les synergies avec les programmes internationaux de lutte contre le changement climatique et de développement.

QUATRIEME SESSION DE LA PLATEFORME

MONDIALE POUR LA PRC: La quatrième session de la Plate-forme mondiale s'est tenue du 19 au 23 mai 2013 à Genève, en Suisse. La réunion a fourni l'occasion d'examiner l'état du CAH et d'encourager le partage des données entre les décideurs, les partenaires au développement, les experts et les praticiens. Elle a également fourni des outils et des méthodologies, en particulier concernant les analyses économiques et l'investissement dans la PRC. Les résultats de la réunion ont englobé un résumé du président et un communiqué du Dialogue de haut niveau.

PLATES-FORMES REGIONALES: Les organisations intergouvernementales régionales ont de plus en plus pris en charge le suivi des activités de prévention des risques et la mise en œuvre du CAH, l'organisation d'une série de plates-formes multipartites pour la PRC en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, dans les Etats arabes, en Europe et aux Amériques. Les plates-formes régionales fournissent un forum pour l'institutionnalisation de l'échange de données et de connaissances entre les parties prenantes nationales, et permettent aux divers intervenants régionaux de partager les expériences, de suivre les progrès, de rechercher des opportunités d'investissement et de prendre des décisions stratégiques collectives et autres mesures pour le renforcement de la mise en œuvre de leurs activités touchant à la PRC. Elles servent également de points de référence dans les régions, pour le suivi de la mise en application du Cadre de Hyogo. Les résultats des plates-formes régionales alimentent les plateformes biennales mondiales dans le but de soutenir l'entreprise d'une action mondiale efficace et d'élargir l'espace politique consacré à la PRC.

PRÉPARATION DE LA WCDRR: La 68^{ème} session de l'AGNU, en 2013, a créé un Comité préparatoire intergouvernemental à composition non limitée chargé d'examiner les préparatifs organisationnels et de fond de la troisième Conférence mondiale sur la prévention des risques de catastrophe (résolution 68/211). Le Comité préparatoire est dirigé par un Bureau de 10 membres, co-présidé par la Finlande et la Thaïlande. Le Bureau comprend deux représentants de chaque région, et le pays hôte de la conférence, le Japon, y siège en tant que membre d'office.

Le Comité préparatoire s'est réuni à deux reprises, les 14 et 15 juillet 2014 puis les 17 et 18 novembre 2014, pour s'entendre sur l'ordre du jour et le règlement intérieur proposés, ainsi que pour l'élaboration du programme de la conférence de travail et d'un projet de cadre post-2015 relatif à la PRC. Un avant-projet du cadre post-2015 relatif à la PRC a été publié pour les observations du public, le 21 octobre 2014, après la deuxième réunion du Comité.

Le Comité préparatoire s'est réuni une troisième fois, le 13 mars 2015, pour examiner un projet révisé du cadre post-2015 relatif à la PRC, pour transmission à la WCDRR.